



CODE SPORTIF

SNOOKER

Saison 2020 / 2021

01/06/2020

## TABLE des MATIERES

<b>CHAPITRE I – LA COMMISSION NATIONALE SNOOKER</b> .....	<b>4</b>
<u>Article 1.1 - Composition de la C.N. Snooker</u> .....	4
<u>Article 1.2 - Attributions</u> .....	4
<u>Article 1.3 - Fonctionnement</u> .....	4
<b>CHAPITRE II – LES CATEGORIES DE JOUEURS</b> .....	<b>5</b>
<u>Article 2.1 - Cadets (Mixte)</u> .....	5
<u>Article 2.2 - Juniors (Mixte)</u> .....	5
<u>Article 2.3 – Toutes Catégories (Mixte)</u> .....	5
<u>Article 2.4 - Féminines</u> .....	5
<u>Article 2.5 - Masters (Mixte)</u> .....	5
<u>Article 2.6 – Cas particuliers : Joueurs de nationalité étrangère</u> .....	5
<u>Article 2.7 – Discipline</u> .....	5
<b>CHAPITRE III – LES COMPETITIONS</b> .....	<b>6</b>
<u>Article 3.1 – Les championnats de clubs</u> .....	6
<u>Article 3.2 - Les championnats de ligues</u> .....	6
<u>Article 3.3 –Tournoi national de snooker masters et toutes catégories; Zone Snooker Tour et Play-off.</u> .....	8
<u>Article 3.4 - Les championnats de France</u> .....	13
<u>Article 3.5 - Redistribution des places en cas de désistement à une sélection nationale</u> .....	14
<u>Article 3.6- Schéma synthétique et fonctionnement des compétitions</u> .....	15
<u>Article 3.7 - Conditions de participation aux épreuves nationales</u> .....	16
<b>CHAPITRE IV – RANKING</b> .....	<b>17</b>
<u>Article 4.1 – Les points Ranking Ligue</u> .....	17
<u>Article 4.2 - Le Ranking National</u> .....	17
<u>Article 4.3 - Délais de transmission des résultats.</u> .....	18
<b>CHAPITRE V – LES INSTANCES INTERNATIONALES</b> .....	<b>19</b>
<u>Article 5.1 - WPBSA</u> .....	19

<u>Article 5.2 - IBSF</u> .....	19
<u>Article 5.3 - EBSA</u> .....	19
<b>CHAPITRE VI</b> - – LA TENUE SPORTIVE.....	20
<b>CHAPITRE VII</b> – SELECTIONS INTERNATIONALES .....	21

## **ANNEXES**

- [Annexe 1 : Demande d'organisation d'un Zone Snooker Tour](#)
- [Annexe 2 : Demande d'organisation d'un tournoi National de Snooker](#)
- [Annexe 3 : Demande d'organisation du PLAY-OFF de Zones](#)
- [Annexe 4 : Demande d'organisation Finales Championnats de France](#)
- [Annexe 5 : Autorisation d'absence](#)
- [Annexe 6 : Feuilles de match best of 3, best of 5, best of 7](#)

## **CHAPITRE I – LA COMMISSION NATIONALE SNOOKER**

### **Article 1.1 - Composition de la C.N. snooker**

En liaison avec le secrétariat fédéral, la C.N snooker administre l'ensemble des épreuves de la discipline, veille à l'application du code sportif et en rédige toutes les modifications.

Ces modifications sont soumises selon leur importance à l'avis des responsables sportifs des ligues et sont applicables la saison suivante après adoption par le comité directeur de la F.F.B.

Les décisions à caractère urgent sont prises par la commission.

Composition de la C.N.S :

a) Commission permanente :

Les membres de la commission technique fédérale

b) Commission plénière :

Les membres de la commission permanente,

Les responsables sportifs snooker des ligues.

### **Article 1.2 - Attributions**

Les attributions de la C.N.S sont les suivantes :

- préparer le calendrier sportif et le règlement des épreuves officielles organisées par la F.F.B ou, par délégation, par les ligues,
- veiller et garantir le bon fonctionnement des épreuves sportives,
- faire rejouer une compétition en cas d'anomalie avérée,
- assurer l'interprétation des règlements sportifs et régler les litiges s'y rapportant,
- transmettre à la commission de discipline tout dossier la concernant,
- enregistrer les résultats de toutes les épreuves figurant au calendrier,
- contrôler la classification annuelle des joueurs,
- préparer l'élaboration du code sportif et de ses annexes,
- établir et mettre à jour les différents classements annuels.

### **Article 1.3 - Fonctionnement**

**Les joueurs s'adressent à leur club,**

**les clubs s'adressent à leur responsable snooker de ligue.**

**Les responsables des ligues s'adressent à la C.N. Snooker**

## CHAPITRE II – LES CATEGORIES DE JOUEURS

### **Article 2.1 - Cadets (Mixte)**

Jeunes hommes et jeunes femmes de moins de 18 ans au 31 décembre de la saison en cours.

### **Article 2.2 - Juniors (Mixte)**

Hommes et femmes de moins de 21 ans au 31 décembre de la saison en cours.

### **Article 2.3 – Toutes Catégories (Mixte)**

Ouvert à toutes les joueuses et tous les joueurs, quel que soit leur âge.

### **Article 2.4 - Féminines**

Ouvert à toutes les joueuses, quel que soit leur âge.

### **Article 2.5 - Masters (Mixte)**

Appelée précédemment Séniors, cette catégorie concerne les hommes et femmes de 40 ans et plus au 31 décembre de la saison en cours.

### **Article 2.6 – Cas particuliers : Joueurs de nationalité étrangère**

#### **Article 2.6.1**

Les joueurs européens et les joueurs étrangers peuvent participer, sous certaines conditions, aux épreuves officielles françaises.

Est désigné « joueur européen » un joueur d'un pays de l'Union Européenne autre que la France.

Est désigné « joueur étranger » un joueur d'un pays hors de l'Union Européenne.

- Un « joueur européen » peut participer aux compétitions fédérales s'il justifie d'une résidence principale en France en en fournissant la preuve.
- Un « joueur étranger » peut participer aux compétitions fédérales s'il justifie d'une résidence principale en France d'au moins une année en en fournissant la preuve.

Le titre de champion de France sera décerné au vainqueur de la finale nationale quelle que soit sa nationalité.

En compétition internationale : seul un joueur de nationalité française peut représenter la France dans une compétition internationale.

#### **Article 2.6.2**

Tout licencié désirant participer à une compétition internationale organisée par un groupement autre que ceux auxquels la F.F.B. est affiliée, doit obligatoirement solliciter l'accord de la F.F.B, sous peine de sanctions.

### **Article 2.7 – Discipline**

Cf. Règlement intérieur F.F.B (Titre III) et code de discipline F.F.B applicable à toutes les catégories.

## CHAPITRE III – LES COMPETITIONS

Tout joueur souhaitant participer à une ou plusieurs épreuves décrites dans le présent code sportif et détaillées au calendrier snooker doit souscrire une licence F.F.B (Règlement intérieur F.F.B) dont la présentation dudit document ou de la demande valide (en cours de traitement) peut être exigée lors de toute épreuve de ligue ou nationale.

D'autre part, tout joueur se désistant d'une compétition nationale ou de zone doit impérativement prévenir le directeur du tournoi et les membres de la C.N.S concernés, avant le mercredi précédent la compétition. Après ce délai, sauf cas de force majeure (le justificatif sera à fournir dans les 48h), il sera considéré comme forfait non excusé et pourra être convoqué devant la commission de discipline.

Tout joueur désirant s'absenter durant une compétition nationale ou de zone devra en référer au directeur du tournoi et après accord de ce dernier, il devra renseigner la feuille d'autorisation d'absence prévue à cet effet. Dans le cas contraire, il sera considéré comme abandonnant l'épreuve et sera exclu de la compétition et convoqué devant la Commission de discipline sauf cas de force majeure à justifier sous 48 heures.

### **Article 3.1 – Les championnats de clubs**

#### **Article 3.1.1 - Organisation**

Les championnats de clubs se déroulent sous la responsabilité du président du club, lequel suivra le règlement et les dates disponibles au calendrier de la C.N.S.

#### **Article 3.1.2 - Règlement**

Le règlement d'un championnat doit permettre d'effectuer un classement interne au sein du club.

#### **Article 3.1.3 - Classement**

Ces championnats ne donnent pas droit à des points de ranking national. Ils peuvent servir éventuellement de références pour les sélections régionales / ligues.

### **Article 3.2 - Les championnats de ligues**

#### **Article 3.2.1 - Organisation**

Chaque ligue est tenue d'organiser un championnat mixte (Toutes Catégories) ouvert à tous les joueurs (hommes et femmes) licenciés de ses clubs affiliés, générant ainsi un classement de Ligue.

Par souci d'homogénéité, en fonction du nombre de clubs et de joueurs par ligue, il peut être admis qu'un championnat regroupe un ensemble de ligues de la même zone. Cet ensemble prend alors le nom de regroupement de ligues, après validation de la F.F.B.

Le circuit de ligue comportera un certain nombre d'épreuves sans limite.

**Au minimum, 2 de ces rendez-vous devront être organisés par les ligues avant le 20 mai** de la saison en cours. Chaque ligue possède le libre choix dans les dates ainsi que le nombre des épreuves.

***A noter : les épreuves de ligues ne peuvent pas se dérouler après le 20 mai de la saison en cours ni lors des dates définies pour les compétitions internationales et nationales (ZST et play-off, tournois nationaux, ainsi que finales des championnats de France).***

Les ligues devront faire connaître à la C.N.S leur choix (nombre de tournoi de ligue et dates prévues) avant leur premier tournoi ligue.

Du fait de paramètres particuliers (nombre de tables disponibles, effectif présent, nombre de divisions...), certaines ligues peuvent prétendre organiser leurs tournois de ligue sur plusieurs dates. Cet aménagement fera l'objet d'une demande auprès de la C.N.S, de la part du responsable snooker de la ligue concernée.

### **Article 3.2.2 - Règlement**

Pour chaque épreuve, chaque club doit pouvoir être représenté.

L'organisation de ces tournois, en accord avec la C.N.S., est sous la responsabilité du responsable snooker de ligue, ou en cas de regroupement de ligues, et d'un commun accord, de l'un ou l'autre des responsables snooker des ligues concernées. En cas de désaccord, la C.N.S. désignera l'organisateur. Celui-ci devra s'assurer du bon fonctionnement des épreuves.

En fonction du nombre de joueurs, l'organisateur peut retenir différentes formules de compétitions (tableau de 16 ou 32 joueurs en double KO ou non, élimination directe, poules, etc ...).

Selon leur nombre, les joueurs peuvent être répartis en plusieurs divisions. Dans ce cas, la composition des divisions et le mode de sélection des têtes de série pour chaque tournoi de ligue sont du ressort du responsable sportif de ligue.

***Le délégué snooker de ligue (ou celui du regroupement de ligues) a l'obligation d'élaborer un règlement interne à la ligue (ou au regroupement) pour l'organisation de cette compétition.***

**Ce règlement interne doit être adressé à la C.N.S. pour information.**

Le délégué snooker de la ligue désigne un juge arbitre responsable de l'application des règlements (contrôle des licences, de la tenue, etc...).

Les matchs peuvent se dérouler en 1 « frame » sèche, ou au meilleur des 3 ou 5 « frames » en fonction du nombre de joueurs. Le tournoi peut panacher les formules de jeu.

L'organisateur a la charge de coordonner la formule de la compétition et de l'annoncer avant le début du tournoi. La formule de compétition peut être différente d'une épreuve à l'autre en fonction du nombre de joueurs présents et de tables disponibles.

Le délégué snooker de la ligue doit faire parvenir à la C.N.S. (seul le fichier qui lui sera adressé en début de saison sera pris en compte), dans la semaine qui suit l'épreuve (7 jours, article 4.3), le compte rendu sportif, les résultats complets et le rapport du juge arbitre en cas de litige.

**Le calcul pour les joueurs qualifiés pour la finale du championnat de France toutes catégories ne se fera que sur la base des résultats reçus.**

### Article 3.2.3 - Le Classement Ligue

Les différentes épreuves d'une ligue (ou d'un regroupement de ligues) permettent d'établir un classement « Toutes Catégories » de la ligue ou du regroupement. La forme du classement dépend du nombre de joueurs (une ou plusieurs divisions 1, 2, 3).

Chaque participant aux épreuves de ligue est assuré de marquer des points au classement ranking national « Toutes Catégories » en fin de saison, suivant son classement final de ligue (barème joint en ANNEXE 2).

La moyenne du nombre de participants par tournoi servira de référence pour calculer le nombre de qualifiés par ligue pour le championnat de France toutes catégories.

### Article 3.2.4 – Points particuliers et manquements au code sportif (Ligues)

En cas de besoin et pour des raisons dûment motivées, le délégué snooker de ligue peut solliciter la C.N.S. afin d'obtenir une dérogation préalable spécifique quant à l'adaptation d'un ou plusieurs points particuliers du code sportif relatifs au déroulement de la saison.

#### Exemples :

- *modification date(s) de tournoi(s) de Ligue,*
- *élaboration d'un format spécifique adapté à un effectif particulier (nombre de tournois),*
- *transmission résultats de Ligue hors délais prévus à l'art. 3.2.2.*

Tout manquement ou modification (**sans accord préalable de la C.N.S.**), relatif à l'organisation des tournois de ligue, au respect du code sportif, des dates prévues au calendrier sportif de la saison en cours, des délais de transmission des résultats... sera étudié au cas par cas par la C.N.S. en vue d'appliquer pénalité(s) ou sanction(s).

#### Conséquences relatives aux exemples cités ci-dessus :

- les résultats des tournois de ligue concernés par des modifications non validées par la C.N.S. ne seront pas pris en compte pour le classement final de ligue
- le calcul national des places (quotas) attribuées par ligue, à la finale du championnat de France toutes catégories, ne tiendra pas compte de l'effectif présent lors des tournois de ligue concernés.

### Article 3.2.5 – Classement des joueurs suite à égalité de points dans une poule

En cas d'égalité de matchs gagnés entre deux joueurs dans une poule :

C'est d'abord la différence de frames qui détermine leur classement.

S'ils sont toujours en égalité c'est finalement le match particulier entre eux qui les classe.

En cas d'égalité de matchs gagnés entre trois joueurs ou plus, dans une poule, on isole d'abord les résultats des matchs entre eux trois et on procède comme suit :

C'est d'abord la différence de frames qui détermine leur classement

S'ils sont toujours en égalité c'est finalement le match particulier entre eux qui les classe sinon, on fait un 'Re-Spotting' Black en best of 5 entre ces 3 joueurs.

S'ils sont toujours en égalité, on tire au sort.



### **Article 3.2.6 – Cas d'un joueur isolé dans une ligue**

Lorsqu'un joueur est seul compétiteur snooker dans une ligue, la ligue n'est pas tenue d'organiser un championnat de ligue. Le joueur, désigné par sa ligue, devra pour valider sa participation au championnat de France Toutes catégories participer au minimum à 2 tournois toutes catégories (ZST ou tournoi national) pendant la saison en cours. Il se verra attribuer les 200 points au classement national.

### **Article 3.2.7 – Championnat de ligue féminin**

Une ligue peut organiser un championnat de ligue féminin.

**Au minimum, 2 de ces rendez-vous devront être organisés par les ligues 15 jours avant la date limite des inscriptions au championnat de France féminin** de la saison en cours.

Chaque ligue possède le libre choix dans les dates ainsi que le nombre des épreuves.

Les ligues devront faire connaître à la C.N.S leur choix (nombre de tournoi de ligue et dates prévues) avant leur premier tournoi ligue.

Le délégué snooker de ligue a l'obligation d'élaborer un règlement interne à la ligue pour l'organisation de cette compétition. Ce règlement interne doit être adressé à la C.N.S. pour information.

Le délégué snooker de la ligue doit faire parvenir à la C.N.S. (seul le fichier qui lui sera adressé en début de saison sera pris en compte), dans la semaine qui suit l'épreuve (7 jours, article 4.3), le compte rendu sportif, les résultats complets et le rapport du juge arbitre en cas de litige.

Chaque participante aux épreuves de ligue féminin est assurée de marquer des points au classement national « féminin », suivant son classement final de ligue (barème).

La championne de ligue sera qualifiée directement pour le championnat de France Féminin.

## **Article 3.3 - Tournoi national de snooker, zone snooker tour et play-off**

Le nombre maximum de joueurs pour un tournoi national ou de zone sera limité :

- à 28 joueurs, pour 4 tables ;
- à 24 joueurs pour 3 tables ;
- à 12 joueurs pour 2 tables.

Pour chaque tournoi national TC, les huit premiers joueurs du classement national TC seront prioritaires pour s'inscrire.

Pour chaque tournoi national master, les huit premiers joueurs du classement national master seront prioritaires pour s'inscrire.

Pour chaque tournoi de zone, les huit premiers joueurs du classement de zone seront prioritaires pour s'inscrire.

### **Article 3.3.1 - Tournoi national masters de snooker**

#### **Article 3.3.1.1 - Organisation**

Deux tournois nationaux de snooker dans la catégorie masters seront organisés, un dans la partie nord (zones nord, ouest, est) et un dans la zone sud – voir dates sur le calendrier sportif de l'année en cours.

Les modalités d'organisation incombant au club qui demande et reçoit la compétition sont définies dans le document « cahier des charges snooker ».

Le déroulement de l'épreuve est sous la responsabilité du club organisateur qui devra désigner un directeur de tournoi.

Le directeur du tournoi enverra à la C.N.S, dans les 48H au plus tard, les résultats détaillés.

### **Article 3.3.1.2 - Modalités d'inscription et réglementation**

L'engagement doit être effectué en ligne sur le site de la F.F.B ([bap.ffbsportif.com](http://bap.ffbsportif.com)). Les joueurs prioritaires doivent s'inscrire dans le tournoi prioritaire et pendant la période prioritaire.

La période d'inscription aux tournois est indiquée sur le site de la F.F.B ([bap.ffbsportif.com](http://bap.ffbsportif.com)).

Elle débute six semaines avant le tournoi concerné, le jeudi à 18h00 et se termine une semaine avant le tournoi le dimanche à 18h00.

Aucune inscription ne sera validée en dehors des dates limites fixées dans la liste des tournois. Le paiement de l'inscription doit être effectué pendant la période d'inscription.

Si l'inscription n'a pas été validée dans les 96 heures suivantes, elle disparaît.

**Tout désistement pour raisons personnelles doit être annoncé impérativement par mail à la C.N.S avant 18H00 le mercredi qui précède la compétition.**

#### **Article 3.3.1.4.1 - Règlement**

##### **Principe du Tirage**

Le nombre de têtes de série est déterminé en fonction du format de la compétition (par exemple le nombre de poules).

Les premiers joueurs du classement masters de la saison en cours seront têtes de série pour le tournoi. Pour départager les ex-aequo le classement master de la saison précédente pourra être utilisé.

En cas de nouvelle égalité, le classement national toutes catégories pourra être utilisé.

Les matches se disputent au meilleur des 3 frames. En fonction du timing, le directeur de jeu décide du nombre de frames pour les quarts, les demis et la finale.

#### **Article 3.3.1.4.2 - Classement et qualifications**

A l'issue du tournoi national, le classement masters sera mis à jour. L'attribution des points se fera suivant le barème.

Pour les joueurs participants aux deux tournois nationaux masters, seul le meilleur résultat sera pris en compte pour le classement national masters, à l'issue des deux tournois nationaux.

Le vainqueur de chaque tournoi national masters sera qualifié pour le championnat de France masters.

### **Article 3.3.2 - Tournoi national toutes catégories de Snooker**

#### **Article 3.3.2.1 - Organisation**

Deux tournois nationaux toutes catégories seront organisés – voir date sur le calendrier sportif de l'année en cours. Pour que la compétition ait lieu, il faut un minimum de 16 participants.

Les modalités d'organisation incombant au club qui demande et reçoit la compétition sont définies dans le document « cahier des charges snooker ».

Le déroulement de l'épreuve est sous la responsabilité du club organisateur qui devra désigner un directeur de

tournoi.

Le directeur du tournoi enverra à la C.N.S, dans les 48h au plus tard, les résultats détaillés.

### **Article 3.3.2.2 - Modalités d'inscription et réglementation**

**L'engagement doit être effectué en ligne sur le site de la F.F.B ([bap.ffbsportif.com](http://bap.ffbsportif.com)). Les joueurs prioritaires doivent s'inscrire dans le tournoi prioritaire pendant la période prioritaire.**

La période d'inscription aux tournois est indiquée sur le site de la F.F.B ([bap.ffbsportif.com](http://bap.ffbsportif.com)).

Elle débute six semaines avant le tournoi concerné, le jeudi à 18h00 et se termine une semaine avant le tournoi le dimanche à 18h00.

Aucune inscription ne sera validée en dehors des dates limites fixées dans la liste des tournois. Le paiement de l'inscription doit être effectué pendant la période d'inscription.

Si l'inscription n'a pas été validée dans les 96 heures suivantes, elle disparaît.

#### **Article 3.3.2.2.1 - Règlement**

##### **Format de compétition**

Le format de la compétition sera défini en fonction du nombre de participants.

##### **Principe du Tirage**

Les têtes de série sont déterminées par le classement national toutes catégories de la saison en cours remis à jour avant le tournoi.

#### **Article 3.3.2.2.2 - Classement et qualifications**

Le tournoi national toutes catégories attribue des points pour le classement national toutes catégories. L'attribution des points se fera suivant le barème.

Pour les joueurs participants aux deux tournois nationaux toutes catégories, seul le meilleur résultat sera pris en compte pour le classement national toutes catégories, à l'issue des deux tournois nationaux toutes catégories.

Le vainqueur de chaque tournoi national toutes catégories sera qualifié pour participer au championnat de France toutes catégories.

### **Article 3.3.3 – Epreuves Zone Snooker Tour (ZST)**

#### **Article 3.3.3.1 - Organisation**

Le Zone Snooker Tour, épreuve toutes catégories, se compose de 3 tournois de zone organisés aux dates prévues sur le calendrier sportif, plus une finale appelée play-off.

La zone nord regroupe les ligues des Hauts de France et Ile de France.

La zone ouest regroupe les ligues de Bretagne, Normandie, Pays de la Loire et Centre-Val de Loire.

La zone sud regroupe les ligues de Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Méditerranée et Auvergne-Rhône Alpes.

La zone est regroupe les ligues du Grand Est et Bourgogne-Franche Comté.

Les modalités d'organisation incombant aux clubs qui demandent et reçoivent la compétition sont définies dans le document « cahier des charges snooker »,.

Le déroulement de l'épreuve est sous la responsabilité du club organisateur qui devra désigner un directeur de tournoi.

Le directeur du tournoi enverra à la C.N.S, dans les 48H au plus tard, les résultats détaillés.

### **Article 3.3.3.2 - Modalités d'inscription et réglementation**

**L'engagement doit être effectué en ligne sur le site de la F.F.B ([bap.ffbsportif.com](http://bap.ffbsportif.com)). Pour les ZST, les joueurs prioritaires doivent s'inscrire dans le tournoi prioritaire, pendant la période prioritaire.**

La période d'inscription aux tournois est indiquée sur le site de la F.F.B ([bap.ffbsportif.com](http://bap.ffbsportif.com)).

Elle débute six semaines avant le tournoi concerné, le jeudi à 18h00 et se termine une semaine avant le tournoi le dimanche à 18h00.

Aucune inscription ne sera validée en dehors des dates limites fixées dans la liste des tournois. Il n'y a pas de paiement à effectuer pour le play-off. Les inscriptions sont validées par la CNS.

Le nombre de têtes de série dans chaque zone est déterminé en fonction du nombre de poules.

Les premiers du classement ZST de la saison précédente de chaque zone seront têtes de série pour le premier tournoi.

### **Article 3.3.3.3 - Classement et qualifications pour les play-offs (TC) et pour les finales des championnats de France féminin et junior.**

A l'issue de tous les tournois Zone Snooker Tour (ZST) Toutes Catégories de la saison en cours, un classement par zone sera effectué en prenant en compte les résultats des 3 tournois. L'attribution des points se fera suivant le barème.

24 joueurs seront qualifiés pour participer au play-off; le nombre de joueurs qualifiés par zone sera calculé au prorata du nombre total de participants .

A la suite du play-off, les 8 premiers seront qualifiés pour participer aux phases finales du championnat de France Toutes catégories là où ils seront placés têtes de séries suivant leur classement (de 2 à 7).

### **Article 3.3.4 – PLAY-OFF**

Ces épreuves permettent de qualifier les joueurs mixte/toutes catégories aux phases finales des championnats de France, sans passer par les tournois ligues.

Les 8 têtes de série sont déterminées par le classement ZST des 4 zones regroupées. En cas d'égalité, les joueurs seront départagés suivant le classement ranking national réactualisé à la date du dernier ZST.

1° phase : 8 poules de 3 joueurs. Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour la phase suivante.

2° phase : Huitièmes de finale en élimination directe jusqu'à la finale.

Le tournoi play-off attribue des points pour le classement national toutes catégories. L'attribution des points se fera suivant le barème.

Le champion de France en titre, étant déjà qualifié pour le championnat de France Toutes catégories, n'est pas tenu de participer au play-off. S'il participe, il lui sera attribué les points selon sa place et selon le barème. S'il ne participe pas, il lui sera attribué les points d'un qualifié au championnat de France.

## **Article 3.4 - Les Championnats de France**

**L'engagement doit être effectué en ligne sur le site de la F.F.B ([bap.ffbsportif.com](http://bap.ffbsportif.com)).**

La période d'inscription aux tournois est indiquée sur le site de la F.F.B ([bap.ffbsportif.com](http://bap.ffbsportif.com)).

Elle débute six semaines avant le tournoi concerné, le jeudi à 18h00 et se termine une semaine avant le tournoi le jeudi à 18h00.

Aucune inscription ne sera validée en dehors des dates limites fixées dans la liste des tournois. Il n'y a pas de paiement à effectuer pour les championnats de France. Les inscriptions sont validées par la CNS.

### **Article 3.4.1. – Phases finales des championnats de France**

#### **- Epreuve Toutes Catégories : 24 joueurs comme suit :**

- Le champion de France en titre
- Les 8 premiers joueurs du classement du play-off
- Le vainqueur de chaque tournoi national toutes catégories
- Les joueurs qualifiés par les ligues

#### **- Format de la compétition**

Le champion de France en titre sera tête de série n°1.

7 des 8 joueurs qualifiés via les play-offs seront têtes de série en fonction de leurs résultats au play-off. En cas d'égalité c'est le classement national qui départagera.

1° phase : 8 poules de 3 joueurs. Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour la phase suivante.

2° phase : Huitièmes de finale en élimination directe jusqu'à la finale.

#### **- Epreuve Féminine 12 joueuses comme suit:**

- Championne de France de l'année n-1
  - Championnes de ligue (lorsqu'un championnat de ligue féminin a été organisé)
  - les autres joueuses (pour compléter à 12 joueuses) seront qualifiées dans l'ordre du classement féminin prenant en compte les points des 3 ZST et d'un quart des points de ligue (mixte) ou des points de ligue féminin.
- La liste des joueuses sélectionnées sera définie à l'issue de la période d'inscription.
- Le format de la compétition sera défini à l'issue de la période d'inscription.

#### **- Epreuve Masters 12 joueurs comme suit:**

- Champion de France de l'année n-1
- Le vainqueur de chaque tournoi national masters
- les 9 premiers joueurs du classement masters prenant en compte les points du tournoi master, des 3 ZST et d'un quart des points de ligue. En cas d'égalité le classement national toutes catégories départagera les joueurs.

#### **Format de la compétition**

- Têtes de série : 1 - Le champion de France en titre ; 2 à 4 - le premier du classement masters de la saison en cours et le vainqueur de chaque tournoi national masters (départagés au classement national masters)
- 1<sup>ère</sup> phase : 4 poules de 3 joueurs. Tous les joueurs d'une même poule se rencontrent. Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés la phase suivante.
- 2<sup>ème</sup> phase : quarts de finale de finale en élimination directe jusqu'à la finale .

#### **- Epreuve Junior 12 joueurs comme suit:**

- le champion de France n-1 (s'il remplit les conditions d'âge)
- le vice-champion de France n-1 (s'il remplit les conditions d'âge)
- Les demi-finalistes du championnat de France n-1 (s'ils remplissent les conditions d'âge)
- 8 meilleurs juniors du classement junior prenant en compte les points des ZST effectués avant la fin des inscriptions et un quart des points de ligue.

- La liste des joueurs sélectionnés sera définie à l'issue de la période d'inscription.

- Le format de la compétition sera défini à l'issue de la période d'inscription.

#### **- Epreuve cadets**

Tous les cadets faisant partie du classement cadets prenant en compte les points du premier ZST et d'un quart des points de ligue peuvent s'inscrire au championnat de France cadets.

- La liste des joueurs sélectionnés sera définie à l'issue de la période d'inscription.

- Le format de la compétition sera défini à l'issue de la période d'inscription.

### **Article 3.5 - Redistribution des places en cas de désistement à une sélection nationale**

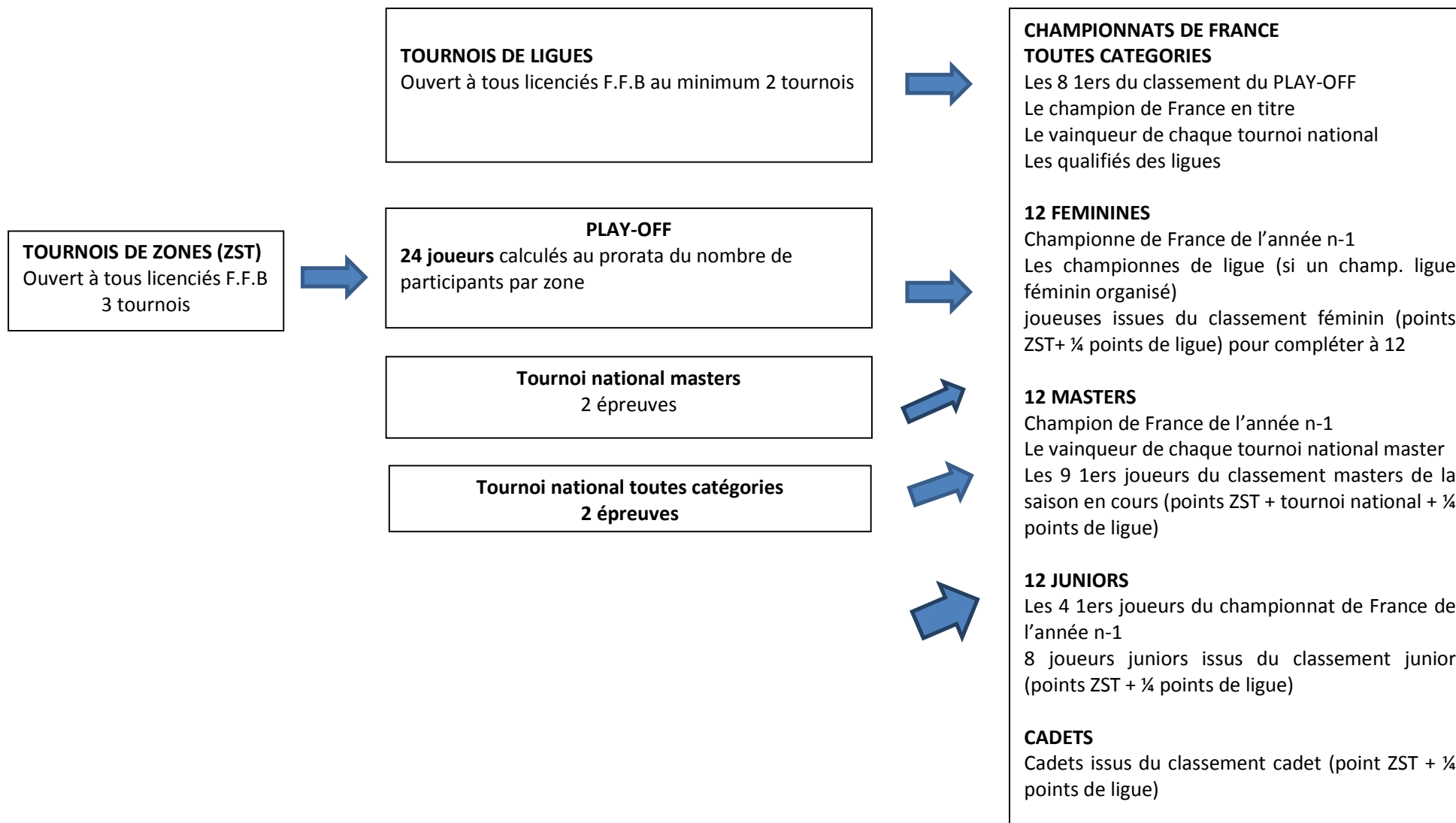
#### **- Désistement pour une sélection au PLAY-OFF :**

Les places seront redistribuées à 2 joueurs suivants en fonction du classement ZST de la zone sinon, au premier joueur en attente dans chaque zone restante en fonction du classement ranking national (au 2<sup>ème</sup> joueur en attente dans chaque zone restante en fonction du classement ranking national, etc en cas de besoin)

#### **- Désistement pour le championnat de France toutes catégories suite au tournoi national toutes catégories :**

La place du vainqueur sera redistribuée aux ligues.

## Article 3.6 - Schéma synthétique et fonctionnement des compétitions



## **Article 3.7 - Conditions de participation aux épreuves nationales**

### **Article 3.7.1 – Retard**

L'absence d'un joueur à la table au début de son match est sanctionnée par la perte de la première frame. Si après 15 minutes il est toujours absent, il perd le match et sera exclu du tournoi.

Toutefois, le directeur du tournoi pourra apprécier les raisons du retard et de l'absence (problème lié à sa santé ou celle d'un proche, panne d'un moyen de locomotion...), et décider de réintégrer le joueur dans la compétition dans le cas d'un format de jeu le permettant.



## CHAPITRE IV – RANKING

### **Article 4.1 – Les points Ranking Ligue**

Les compétitions régionales/ligues ‘Toutes Catégories’ organisées au sein de chaque ligue (ou de regroupement de ligues) donnent des points ranking.

Au cours de la saison, le classement provisoire de chaque ligue (qui doit être adressé à la C.N.S. dans la semaine qui suit chaque épreuve : 7 jours) fait l’objet d’attribution provisoire de points au classement ranking national toutes catégories, pour chaque joueur, suivant le barème.

A l’issue du dernier tournoi, le classement définitif de chaque ligue devra être transmis à la C.N.S. dans la semaine qui suit (7 jours).

Ce classement permet d’attribuer des points au classement ranking national toutes catégories, suivant le même barème .

Le classement ranking de ligue sert également de référence pour les qualifications à la finale du championnat de France toutes catégories.

### **Article 4.2 - Le Ranking National**

L’attribution des points est effectuée en fonction des résultats des joueurs (par compétition) et du barème .

#### **Article 4.2.1 - Ranking national «toutes catégories»**

Le classement ranking national « toutes catégories » est le classement de tous les joueurs de snooker licenciés, sans distinction d’âge ou de sexe et il prend en compte :

- Les points acquis durant la saison en cours, lors des compétitions suivantes :
  - Les championnats de ligue,
  - La finale du championnat de France,
  - Les 3 Zone Snooker Tour toutes catégories,
  - Le PLAY-OFF « toutes catégories »
  - Le tournoi national toutes catégories (le meilleur résultat si participation aux 2 tournois nationaux)

#### **Article 4.2.1 - Ranking National «Masters»**

Le Classement Ranking National « masters » est le classement des joueurs de Snooker licenciés de la catégorie masters (qui participent au tournoi national masters et aux ZST) et il prend en compte :

- Les points acquis durant la saison en cours, lors des compétitions suivantes :
  - Les 3 Zone Snooker Tour
  - Le tournoi national masters (le meilleur résultat si participation aux 2 tournois nationaux)
  - Les tournois de ligue (1/4 des points)

- La finale du championnat de France

### **Article 4.3 - Délais de transmission des résultats.**

Les résultats de chaque compétition doivent être transmis au RESPONSABLE Classements de la C.N.S au plus tard avant la fin de la semaine qui suit la compétition (7 jours).

**Attention exceptionnellement, les résultats des compétitions nationales doivent être adressés sous 48 heures.**

**Si ce délai n'est pas respecté, les points acquis ne seront pas pris en compte**

## CHAPITRE V – LES INSTANCES INTERNATIONALES

### **Article 5.1 - WPBSA**

World Professional Billiards & Snooker Association : Association des joueurs professionnels.

<http://www.worldsnooker.com/page/Home>

### **Article 5.2 - IBSF**

International Billiards & Snooker Fédération : Fédération mondiale, elle regroupe toutes les fédérations nationales ainsi que les associations régionales (Afrique, Amérique, Asie, Europe & Océanie).

L'IBSF est membre de la WCBS (World Confédération of Billiards Sports).

<http://www.ibsf.info/>

### **Article 5.3 - EBSA**

European Billiards & Snooker Association : Association européenne regroupant les fédérations nationales d'Europe.

<http://www.ebsa.tv/>

## CHAPITRE VI – LA TENUE SPORTIVE

La tenue sportive réglementaire décrite ci-dessous est commune aux 4 disciplines fédérales (carambole, blackball, billard américain et snooker), et ce pour toutes les phases de jeu et à tous les niveaux de tournois et championnats, à l'exclusion du Blackball Master.

### A. Tenue sportive commune à toutes les disciplines et toutes les phases de jeu.

- polo, manches courtes ou longues, rentré dans le pantalon (polos d'arbitres interdits aux joueurs)
- pantalon de ville de couleur unie (jean et survêtements interdits)
- chaussettes, mi-bas ou bas ;
- chaussures fermées de couleur unie

### B. Autres éléments sur la tenue sportive

L'écusson ou logo du club et/ou des armoiries de la ville doit être placé sur la poitrine à gauche, côté cœur. L'inscription dans le dos du nom de la ville du club du joueur est autorisée.

### C. Publicité

La publicité est autorisée exclusivement pour des produits conformes à la législation en vigueur, notamment en ce qui concerne les produits ou services dont la publicité est réglementée ou interdite dans le cadre des activités sportives. Peuvent être interdites les tenues qui présentent une incompatibilité entre le contenu d'une publicité et les chaînes de TV qui retransmettent.

La surface totale de l'ensemble des emplacements publicitaires n'est pas limitée mais est placée sur le haut du corps. L'organisateur peut imposer la marque de son sponsor ; dans ce cas, cette publicité vient en supplément de la ou des marques personnelles des joueurs.

### D. Dispositions diverses

Dans le cas d'une compétition par équipes, le haut de la tenue sportive doit être identique pour tous les joueurs de l'équipe.

Le directeur de jeu peut refuser la participation à la compétition d'un joueur dont la tenue n'est pas conforme aux dispositions ci-dessus.

## CHAPITRE VII – SELECTIONS INTERNATIONALES

Les sélections internationales sont placées sous la responsabilité du directeur technique national (DTN).

Le DTN s'appuie sur les propositions d'un **sélectionneur national** nommé par le comité directeur fédéral pour la durée de l'olympiade.

Le périmètre confié au sélectionneur national est préalablement défini : discipline, spécialités, catégories concernées.

Le sélectionneur national établira ses propositions en prenant en compte :

- L'étude des résultats des joueurs
- Les analyses des vidéos disponibles des matchs
- L'observation des joueurs en compétitions
- L'avis des entraîneurs nationaux (collectifs concernés)
- L'avis du président de la commission nationale de la discipline

Les propositions du sélectionneur national concernent :

- Une sélection de joueurs ou d'équipes
- Un encadrement pour chaque épreuve (coach, kiné, préparateur mental, ...)

En cas de vacance d'un poste de sélectionneur national :

- Un appel à candidature est lancé chaque saison par la FFB pour pourvoir le poste
- Le DTN établit lui-même les sélections dans le périmètre concerné en s'appuyant sur les mêmes supports que le sélectionneur national.

# ANNEXES



# SNOOKER

## ZONE SNOOKER TOUR

### DEMANDE D'ORGANISATION D'UN TOURNOI ZST

☞ **CLUB** ..... Tél. : ..... Fax : .....

Adresse : .....

☞ **Président:** ..... Tél. : .....

Mail..... Portable :.....

**Nom du Responsable Ligue Snooker** ..... **Mail**.....

**Signature** : ..... **Tel** :.....

**Date(s) choisie(s)**  
Parmi celles proposées par la CSN Snooker sur le calendrier sportif de la F.F.B, par ordre de priorité :  
Choix n°1 : ..... Choix n°2 : ..... Choix n°3 : .....

**Responsable Organisation Tournoi** : ..... **Tel** .....

**Directeur Tournoi** : ..... **Tel**.....

**Nombre de billards pour la compétition:**

**Lieu** .....  
..... Tél : ..... Fax : .....

Fait à Le	Nom et Signature de l'Organisateur Local du Tournoi
Nom et signature du responsable de l'établissement recevant la compétition :	

Formulaire à transmettre à la F.F.B : [ffb@ffbillard.com](mailto:ffb@ffbillard.com)  
ainsi qu'au Président de la C.N.S par mail



# SNOOKER

ANNEXE 2

## DEMANDE d'ORGANISATION d'un tournoi National de Snooker Masters ou Toutes catégories

☞ **CLUB** ..... Tél. : ..... Fax : .....  
Adresse : .....  
☞ **Président:** ..... Tél. : .....  
Mail..... Portable : .....

**Nom du Responsable Ligue Snooker** ..... **Mail**.....  
**Signature** : ..... **Tel** : .....  
...

**Tournoi national**  master  toutes catégories

### Date(s) choisie(s)

Parmi celles proposées par la CSN Snooker sur le calendrier sportif de la F.F.B, par ordre de priorité :

Choix n°1 : ..... Choix n°2 : ..... Choix n°3 : .....

**Responsable Organisation Tournoi** : ..... **Tel**.....

**Directeur Tournoi** : ..... **Tel**.....

### Nombre de billards pour la compétition:

**Lieu** .....  
..... Tél : ..... Fax : .....

Fait à Le	Nom et Signature de l'Organisateur Local du Tournoi
Nom et signature du responsable de l'établissement recevant la compétition :	

Formulaire à transmettre à la F.F.B : [ffb@ffbillard.com](mailto:ffb@ffbillard.com)  
ainsi qu'au Président de la C.N.S par mail





# SNOOKER

ANNEXE 3

## DEMANDE d'ORGANISATION du PLAY-OFF

☞ **CLUB** ..... Tél. : ..... Fax : .....  
Adresse : .....  
☞ **Président:** ..... Tél. : .....  
Mail..... Portable :.....

**Nom du Responsable Ligue Snooker** ..... **Mail**.....

**Signature :**

PLAY-OFF des Zones

(Voir dates des compétitions sur le calendrier sportif F.F.B).

**Lieu de la compétition :** .....

**Date :** ..... **Nombre de tables (4 tables minimum) :** .....

Tél. .... Fax : .....

Directeur des Jeux : .....

Juge Arbitre : .....

Date de la demande : .....

Fait à

Nom et Signature de l'Organisateur Local du Tournoi

Le

Nom et signature du responsable de  
l'établissement recevant la compétition :

Formulaire à transmettre à la F.F.B : [ffb@ffbillard.com](mailto:ffb@ffbillard.com)  
ainsi qu'au Président de la C. N.S par mail



# SNOOKER

## DEMANDE d'ORGANISATION Finale Championnat de France

☞ **CLUB** ..... Tél. : ..... Fax : .....

Adresse : .....

☞ **Correspondant:** ..... Tél. : .....

Portable : .....

**Nom du Responsable Ligue :** .....

**Signature :**

**Nom du Président du Club:** .....

**Signature :**

Finale Championnats de France

(Voir dates des compétitions sur le calendrier sportif F.F.B).

**Lieu de la compétition :** .....

**Date :** ..... **Nombre de tables :** .....

Tel. .... Fax : .....

Date de la demande : .....

Formulaire à transmettre à la F.F.B : [ffb@ffbillard.com](mailto:ffb@ffbillard.com)  
ainsi qu'au Président de la C.N.S par mail





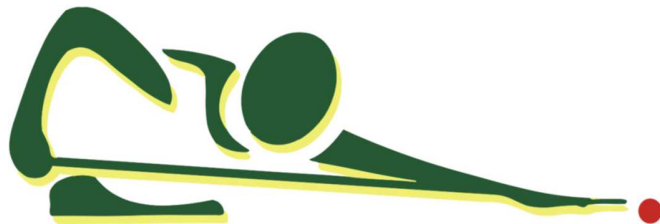
Tournoi		
Date	Table	Match



Tournoi		
Date	Table	Match

Joueur 1		Arbitre		Joueur 2	
Break >50	Score	Frame	Score	Break >50	
		1			
		2			
		3			
		Score final			

Joueur 1		Arbitre		Joueur 2	
Break >50	Score	Frame	Score	Break >50	
		1			
		2			
		3			
		Score final			



Signatures		
Joueur 1	Arbitre	Joueur 2



Signatures		
Joueur 1	Arbitre	Joueur 2



Tournoi		
Date	Table	Match



Tournoi		
Date	Table	Match

Joueur 1		Arbitre		Joueur 2	
Break >50	Score	Frame	Score	Break >50	
		1			
		2			
		3			
		4			
		5			
		Score final			

Joueur 1		Arbitre		Joueur 2	
Break >50	Score	Frame	Score	Break >50	
		1			
		2			
		3			
		4			
		5			
		Score final			



Signatures		
Joueur 1	Arbitre	Joueur 2



Signatures		
Joueur 1	Arbitre	Joueur 2



Tournoi		
Date	Table	Match



Tournoi		
Date	Table	Match

Joueur 1		Arbitre	Joueur 2	
Break >50	Score	Frame	Score	Break >50
		1		
		2		
		3		
		4		
		5		
		6		
		7		
		Score final		

Joueur 1		Arbitre	Joueur 2	
Break >50	Score	Frame	Score	Break >50
		1		
		2		
		3		
		4		
		5		
		6		
		7		
		Score final		



Signatures		
Joueur 1	Arbitre	Joueur 2



Signatures		
Joueur 1	Arbitre	Joueur

